
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 août 2018
Séance tenue le 21 août 2018

Résolution: CM18 0991

Accorder un contrat à Structure Marine Amarco inc. pour la réalisation de travaux de remplacement des quais flottants et de brise-lames situés au port de plaisance de Lachine - Dépense totale de 1 176 470,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6253 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 août 2018 par sa résolution CE18 1380;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 176 470,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des quais flottants et des brise-lames au port de plaisance de Lachine, comprenant tous les frais incidents;
- 2- d'accorder à Structure Marine Amarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 170 721,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6253;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1181701001
/pl

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 22 août 2018

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 15 août 2018

Résolution: CE18 1380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 176 470,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des quais flottants et des brise-lames au port de plaisance de Lachine, comprenant tous les frais incidents;
- 2- d'accorder à Structure Marine Amarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 170 721,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6253;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1181701001
/cb

Benoit DORAIS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 17 août 2018

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions
des instances
Recommandation

		Numéro de dossier :	1181701001
Unité administrative responsable			
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2018-08-20
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Ne s'applique pas		
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Accorder un contrat à Structure Marine Amarco Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames situés au Port de plaisance de Lachine – Dépense totale de 1 176 470,72 \$, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6253 (3 soumissionnaires)		

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 1 176 470,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames au Port de plaisance de Lachine, comprenant tous les frais incidents;
2. D'accorder à Structure Marine Amarco Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 170 721,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (n° 18-6253);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre pour un montant de 1 069 025,20 \$, net de ristournes.

-- Signé par Chantal I. GAGNON/MONTREAL le 2018-07-26 15:50:43, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Numéro de dossier : 1181701001

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1181701001
Unité administrative responsable	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Grands parcs urbains et espaces publics	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2018-08-20
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Ne s'applique pas	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Accorder un contrat à Structure Marine Amarco Inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des quais flottants et brise-lames situés au Port de plaisance de Lachine – Dépense totale de 1 176 470,72 \$, taxes incluses – Appel d'offres public n° 18-6253 (3 soumissionnaires)	

Contenu

Contexte

Le Port de plaisance de Lachine est situé en bordure du lac Saint-Louis et il est avantageusement localisé au cœur d'un secteur patrimonial, offrant une desserte aux amateurs d'activités nautiques de Montréal. Il est adjacent au parc René-Lévesque, lui-même situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, au confluent du lac Saint-Louis et du canal de Lachine. Le Port de plaisance de Lachine peut accueillir jusqu'à 500 embarcations, ce qui lui confère un statut d'importance en matière de nautisme au Québec.

En 2015-2016, afin d'orienter les actions requises pour le développement du potentiel du Port de plaisance, aménagé en 1927 sous l'appellation de Club de Yacht Iroquois, le SGPVMR a mandaté une firme externe spécialisée en développement, en innovation et en aménagement, afin de procéder à une évaluation des installations existantes et du potentiel de développement. À la suite de l'évaluation, un plan d'aménagement préliminaire et des esquisses ont été développés pour alimenter la réflexion et les discussions sur la nature des interventions requises au Port de plaisance de Lachine.

Les propositions d'interventions prioritaires visent le renouvellement des équipements désuets, dont le remplacement de quais et brise-lames flottants faisant l'objet du présent contrat.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 30 mai 2018 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le 28 juin 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 28 juin 2018, à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. L'addenda n° 01, émis le 12 juin 2018, visait à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges. L'addenda n° 02, émis le 20 juin 2018, visait à corriger l'adresse courriel pour les demandes de renseignements dans le cahier des charges et à répondre à des questions en apportant des précisions au cahier des charges. Les modifications et les précisions de ces addenda n'ont aucun impact sur les prix. Ils ont été envoyés à

tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des instructions aux soumissionnaires incluses au cahier des charges, la durée de validité des soumissions est fixée à 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 26 septembre 2018.

Décision(s) antérieure(s)

BC 1193449 - 7 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc., Enviroservices inc. et Un Architecte inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au Port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (deux soumissionnaires) - Contrat n° 16-1712.

BC 1059103 – 15 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Zins Beauchesne et associés ltée pour l'étude de l'évaluation du potentiel de développement du Port de plaisance de Lachine - Contrat n° 15-1478 - 84 817,06 \$, taxes incluses.

CA15 19 0069 - 16 mars 2015 - Accepter l'offre du conseil de la Ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, le tout à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services; d'accepter que seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévus, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement, demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la ville centre offre au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien.

Description

Les travaux faisant partie du présent contrat concernent l'enlèvement ainsi que la disposition hors site de quais flottants, brise-lames et autres équipements flottants existants, la fourniture et l'installation de nouveaux quais flottants, brise-lames et équipements connexes situés aux endroits suivants :

Équipements qui seront retirés, mais qui ne seront pas remplacés :

- Quai de la guérite;
- Jetée des visiteurs.

Équipements qui seront retirés et remplacés :

- Quai des navettes (Batobus);
- Quai de la rampe de mise à l'eau régulière;
- Jetée des hydravions – Quai brise-lames;
- Brise-lames – Secteur nord-ouest;
- Quai du poste de services;
- Quai de la petite marina;
- Quais de la jetée n° 48.

De plus, du matériel de sécurité (borne d'incendie, borne d'eau, bouées de sauvetage, etc.) sera ajouté pour l'ensemble du port de plaisance.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit 106 429,27 \$, taxes incluses, du coût des travaux en raison des imprévus que peuvent engendrer les travaux en berges et du statut de site patrimonial déclaré, ce qui contribue à augmenter la complexité des travaux d'aménagement et de remplacement.

Le montant prévu en incidences est de 5 748,75 \$, taxes incluses. Ce montant servira à payer les frais dans des catégories de services techniques (laboratoire de contrôle de qualité) et pour les impressions des documents émis pour construction.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de quatre (4) entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme. Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Groupe DCR;
- Poralu Marine Inc.;
- StructurMarine;
- 2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction.

Justification

Sur la totalité des quatre (4) entrepreneurs preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission conforme. Cela représente 75 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 25 % n'ayant pas déposé de soumission. Aucune raison de désistement n'a été transmise par le preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Structure Marine Amarco Inc	1 064 292,70 \$	106 429,27 \$	1 170 721,97 \$
Poralu Marine Inc.	1 132 041,55 \$	113 204,16 \$	1 245 245,71 \$
Groupe DCR	1 354 106,57 \$	135 410,66 \$	1 489 517,22 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 247 809,88 \$	124 780,99 \$	1 372 590,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 301 828,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			318 795,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 201 868,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			74 523,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 15 % à l'estimation réalisée à l'externe.

L'écart le plus important entre le plus bas soumissionnaire et les 2 autres soumissions, ainsi que de

l'estimation faite à l'externe, se situent à la section 02-895 (Quais flottants), plus précisément aux items Jetée des hydravions - Quais brise-lames et Matériel de sécurité. Cet écart peut s'expliquer par le fait que le plus bas soumissionnaire fabrique probablement lui-même certains éléments demandés et qu'il y a moins de frais de gestion associés aux coûts de fabrication. Le montant indiqué pour les frais généraux du plus haut soumissionnaire est nettement plus élevé que les deux autres soumissionnaires, ainsi que de l'estimation faite à l'externe, mais les prix des autres items au bordereau de sa soumission ne sont pas moins élevés. Cela s'explique probablement par le fait que le plus haut soumissionnaire ne fabrique aucun équipement demandé et qu'il doit se procurer ses éléments par d'autres.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Son numéro de licence RBQ est le 5736-0893-01. L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Comme stipulé dans les instructions aux soumissionnaires du cahier des charges du présent contrat, l'autorisation à contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), n'est pas requise.

Aspect(s) financier(s)

Le coût total maximal de ce contrat s'élève à 1 176 470,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 069 025,20 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-028 Acquisition / Travaux / Plan de l'eau CM16 0260.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Développement durable

Le renouvellement des équipements de la marina s'inscrit dans une démarche globale en lien avec les priorités d'intervention du plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020*, soit entre autres, de verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, de même qu'assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Dans cette perspective, le remplacement des brise-lames favorisera la conservation du milieu naturel et de la biodiversité en protégeant les berges contre l'érosion. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des espaces verts riverains et équipements de loisirs contribuera pour sa part à l'amélioration de la qualité de vie par l'accessibilité et la protection des patrimoines paysager et historique (canal de Lachine).

Impact(s) majeur(s)

Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à compromettre la sécurité des usagers qui les empruntent, ainsi qu'à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

Opération(s) de communication

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Passage au comité exécutif : 15 août 2018

Octroi du contrat au conseil municipal : 20 août 2018

Début des travaux du Lot 1 : Octobre 2018, mais conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC.

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2018-10-01

Fin: 2019-06-30

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce

dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs .

Validation	
Intervenant	Sens de l'intervention
Autre intervenant	Sens de l'intervention
Parties prenantes Lynn THIBAULT	Services Lachine
Lynn THIBAULT, 26 juillet 2018 Stéphanie HOULE, 2 avril 2018	
Responsable du dossier Caroline NOISEUX ARCHITECTE PAYSAGISTE Tél. : 514 872-1463 Télécop. :	Endossé par: Steve BILODEAU BALATTI Chef de division Parcs-nature et espaces riverains Tél. : 514 872-6472 Télécop. : Date d'endossement : 2018-07-20

Approbation du Directeur de direction Sylvia-Anne DUPLANTIE Directrice - Aménagements des parcs et espaces publics Tél. : 514 872-5638 Approuvé le : 2018-07-25 08:44	Approbation du Directeur de service Daniel HODDER Pour: Louise-Hélène Lefebvre Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Daniel Hodder, directeur à la direction de la gestion des parcs et biodiversité , pour me remplacer du 13 au 31 juillet 2018 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé : Louise-Hélène Lefebvre Tél. : 514 872-1712 Approuvé le : 2018-07-26 14:28
---	--

Numéro de dossier : 1181701001